

Rejet du pourvoi en cassation dans l'affaire Al Watan

20/02/2008

"Mustapha Hormat Allah qui était en liberté provisoire a été conduit mardi soir en prison après le rejet de son pourvoi en cassation", a déclaré à l'AFP Abderrahim Ariri, directeur de l'hebdomadaire Al Watan Al An.

Après avoir épuisé tous les recours juridiques, le journaliste a été ramené à la prison d'Oukacha de Casablanca pour purger un reliquat de 5 mois de prison ferme", a ajouté M. Ariri.

La Cour d'appel de Casablanca l'avait condamné le 18 septembre 2007 à sept mois de prison ferme et Abderrahim Ariri, le directeur de la publication à cinq mois avec sursis.

Le 15 août de la même année, le tribunal correctionnel de Casablanca leur avait infligé, dans le cadre de cette affaire, huit mois de prison ferme à Hormat Allah alors que M. Ariri a écopé de six mois avec sursis.

M. Hormat Allah avait comparu en détention en première instance. Le 11 septembre, le président du tribunal l'a fait bénéficier de la liberté provisoire après qu'il eut été incarcéré 53 jours.

Les deux hommes ont été condamnés pour "recel de documents obtenus à l'aide d'une infraction" après la publication le 14 juillet par Al Watan Al An d'un dossier intitulé "les rapports secrets derrière l'état d'alerte au Maroc", qui comprend une circulaire confidentielle destinée à des corps sécuritaires.

Par ailleurs, huit militaires marocains - dont trois colonels soupçonnés d'avoir transmis des documents secrets aux journalistes d'Al Watan - avaient été condamnés le huit août par le tribunal militaire à Rabat à des peines allant de six mois à cinq ans de prison ferme.

Source: AFP

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=2328>